

Procès-Verbal Comité Directeur 2024 – 2028

Lundi 16 septembre 2024 à 19h00

Au COMITE

Présents : Karine A, Armel COCAUD, Olivier GASNIER, Éric GIBON, Sylviane GUILLOU, Patrice MAUGET, Michelle MERIENNE, Bernard PINÇON, Antonin ROUZIERE, Alexandre SAINT ANDRÉ, Jean-Pierre TRIPOTEAU

Excusés : Frédérique BARRAIS, Marina BRETON, Nathalie FOISNEAU, Amélie GIRARD

Informations du président :

Retour sur le séminaire des présidents de Ligues régionales et Comités Départementaux à Orléans (19 et 20 juillet) :

Jeux des 7 familles offerts par la FFBB remis à chaque CD pour distribution à chaque club. Charge à chaque club d'animer des temps de sensibilisation sur les sujets sociétaux et environnementaux auprès de ses jeunes.

Subventions, sont attendues à brève échéance des baisses très significatives.

La commission territoire de la FFBB a rédigé de nombreuses fiches pratiques de synthèse à disposition des ligues, comités et club. Celles-ci sont disponibles sur le site du comité dans les documents utiles.

Le Campus FFBB 2024 a eu lieu du 22 et 25 août à La ville aux Dames près de Tours. Y étaient présents Corentin SODREAU (relations FFBB – collectivités territoriales, FBI, plateforme de formation Teach up) et ponctuellement Jérôme NICOLAIZEAU et Fabrice THELLIER (les outils fédéraux de communication).

Tournoi international U18 F préparatoire au championnat d'Europe qui s'est déroulé à Mayenne du 24 au 26 juillet. Nous avons reçu les remerciements du staff de l'EdF ainsi que ceux de Grégory HALIN (responsable du Pôle France féminin à l'INSEP).

Clinic entraîneurs lors du tournoi. Le jeudi 25, les 2 assistants de l'EdF ont permis à une cinquantaine de participants de bénéficier de leurs compétences. Thèmes abordés par Julien CLAUDE (Comment attaquer une zone et une zone press) et par Julien PINCEMIN (Les fondamentaux individuels au service du jeu).

On peut remercier également le club du CA MAYENNAIS qui a répondu présent avec l'ensemble des délégations. Environ 1.500 spectateurs ont également répondu présent sur l'ensemble des 3 jours. Victoire de l'équipe de France sur l'ensemble du tournoi avec 3 victoires. L'équipe U18 a été sacrée championne d'Europe au Portugal début août.

Finales départementales 2025. Elles auront lieu à LOUVERNÉ les 7 et 8 juin 2025.

Dotation d'un sol dalle GERFLOR. Le conseil départemental a fait don de dalles plastiques GERFLOR ayant servi au relais de la flamme Olympique de l'espace Mayenne du 29 mai 2024. A ce jour, la surface est stockée chez un particulier. Une demande est formulée à la ville de Laval.

Une étude est en cours pour le financement d'un complément de dalles permettant de faire un terrain 3x3 complet ainsi qu'un moyen de transport. Le comité directeur donne son accord pour continuer l'étude financière (dalles et chariots pour environ un budget max de 10 K€). Une demande sera formulée pour savoir si une participation financière de la Ligue est envisageable. Le club de Louvern  sera sollicit  pour qu'une animation 3x3 puisse se faire le weekend des finales d partementales 2025.

Rencontres amicales : Nous rappelons que l'ensemble des rencontres amicales doivent  tre d clar es au comit  et que l'e-marque est obligatoire. Un  v nement s'est d roul  sur une rencontre avant le d but de saison. La commission discipline de la Ligue a  t  sollicit e pour ces comportements et faits intol rables sur les terrains.

Information du Secr taire G n ral :

Horaires d'ouverture du comit  :

Les horaires d'ouverture du comit    compter du 20 ao t 2024.

	Matin	Apr�s Midi
lundi	9h30 - 12h30	13h30 - 17h00
Mardi	9h30 - 12h30	13h30 - 17h00
Mercredi	9h30 - 12h30	13h30 - 17h00
Jeudi	9h30 - 12h30	13h30 - 17h00
Vendredi	Sur rendez vous	

Points salari s : Le t l travail des salari s n'est pas une r gle. Il s'agit d'exception.

Suite   l'embauche de Jean Fran ois GUILLEUX, en tant que Conseiller Territorial   compter du 19 aout 2024, son adresse mail est : jean-francois.guilleux@basketmayenne.com et son t l phone professionnel est le 06 08 27 80 72.

J r me NICOLAIZEAU ne pourra suivre la formation DETB vot e au 17 juin 2024.

Jean Fran ois GUILLEUX participera au s minaire des CT d partementaux et ligues   Vichy du 30 septembre au 3 octobre 2024.

Le calendrier sportif 2024 2025 d finitif est diffus .

Informations concernant les clubs suivants :

Le club de la JA SOULGE devient SOULGE BASKET CLUB. L'adresse mail du club pour la redirection de l'adresse mail du club est donc la suivante   compter de ce jour :

bc.soulg @basketmayenne.com

Les dirigeant des clubs de BOUERE et BIERNE ont souhait  fusionner   compter de la saison 2024-2025. L'adresse mail de la redirection du comit  devient :

biernebouerebasket@basketmayenne.com

Calendriers des réunions 2024 – 2025 et date du séminaire du mandat :

Séminaire (CODIR) le samedi 30 novembre de 09.00 à 17.00.

Élections au bureau du comité :

Extrait des statuts du comité : Article 18 : Nomination du Bureau :

Le Comité Directeur élit pour quatre (4) ans au scrutin secret parmi ses membres, un Bureau composé d'un nombre compris entre au minimum un quart et au maximum cinquante pourcent (50 %) des membres du Comité Directeur.

- Proposition au vote du vice-président : SAINT ANDRE Alexandre

Votants :11 Pour : 11

Selon les statuts du comité voté en septembre 2023, les 8 membres du bureau sont :

Poste	Noms	Prénoms	Courriels Comité
Président	TRIPOTEAU	Jean-Pierre	president_comite@basketmayenne.com
Vice-Président	SAINT-ANDRÉ	Alexandre	vice_president@basketmayenne.com
Secrétaire général	COCAUD	Armel	secretaire_general@basketmayenne.com
Trésorière	GUILLOU	Sylviane	tresorier@basketmayenne.com
Communication	A	Karine	president_communication@basketmayenne.com
Technique	BRETON	Marina	president_technique@basketmayenne.com
Sportive	GASNIER	Olivier	president_sportive@basketmayenne.com
Officiels	ROUZIERE	Antonin	president_cdo@basketmayenne.com

PINCON Bernard, Président de la commission Finances, sera invité permanent.
Des membres du Comité Directeur (CODIR) pourront y être invités si nécessaire

- Proposition au vote des membres du bureau :
 - Votants : 11 Pour : 10

Délégation de pouvoir des commissions :

- Proposition au vote des délégations de pouvoir des commissions pour la saison 2024-2025. (Annexe 1)

Vote effectué par vote à distance le 07 août 2024

- Votants : 9 Pour : 9

Vote des membres des commissions :

- Proposition au vote de la **commission Qualification** : SAINT ANDRE Alexandre
 - **Membres de la commission** : BERTHELOT Cédric, COCAUD Armel

Vote effectué par vote à distance le 07 août 2024

- Votants : 10 Pour : 9 Abstention : 1

- Proposition au vote de la **commission Finances** : PINCON Bernard
 - **Membres de la commission** : GUILLOU Sylviane

- Proposition au vote de la **commission Communication** : A Karine
 - **Membres de la commission** : BARRAIS Frédérique

- Proposition au vote de la **commission Technique** : BRETON Marina
Élection reportée du fait de l'absence de Marina
- Proposition au vote de la **commission Sportive** : GASNIER Olivier
 - **Membres de la commission** : BRETON Marina, GIBON Eric, RONNE Jérôme, MERIENNE Michelle.
 - **Autres Membres de la commission (uniquement Vérificateurs)** : BARBOT Marie Madeleine, COUPE Yves
- Proposition au vote de la **commission Loisirs** : FOISNEAU Nathalie
 - **Membres de la commission** : GANDON Sophie, POITEVIN Emmanuel, DOMER Mathieu et GARRY Nathalie seront présents à la prochaine réunion
- Proposition au vote de la commission Equipement : MAUGET Patrice
 - **Membres de la commission** : ESNAULT Jean Bernard, COCAUD Armel
- Proposition au vote de la **commission des Officiels** : ROUZIERE Antonin
 - **Vice-Président de la commission** : TRIPOTEAU Pierre
 - **Membres de la commission** :
 - **Répartitrice des arbitres** : BODENEZ MALLE Morgane
 - **Observations** : HUGAIN Victor
 - **Formation des écoles d'arbitrage** : MAHE Vanessa
 - **Formation Sessions et Sélections** : LANDEMAINE Léo
 - **Formation des potentiels** : TRIPOTEAU Pierre
 - **Formation des Officiels de Table de Marque** : NOBLET Gwendoline
 - **Suivi des dossiers médicaux des officiels** : COCAUD Armel
- Proposition au vote de la commission **Patrimoine** : TAUPIN Guy
 - **Membres de la commission** : PINCON Bernard
- Proposition au vote de la **commission Mini Basketball** :

A défaut de Président de commission, la fonction sera assurée par le Président du Comité départemental, TRIPOTEAU Jean Pierre et les techniciens salariés. Nous attendons des bénévoles pour structurer cette commission.

L'ensemble des membres des commissions ci-dessus proposés sont élus pour la saison 2024 – 2025.

Proposition des délégués à l'assemblée générale électives FFBB du 14 décembre 2024 en présentiel pour les élus des ligues et Comité départementaux:

Extrait du Règlement FFBB :

Dans le cadre de ses modifications statutaires adoptées le 14 octobre 2023 issues de la loi du 2 mars 2022, la Fédération a fait le choix de créer 2 collèges d'électeurs représentant chacun 50% des voix pour son Assemblée Générale élective qui élira directement les membres du Comité Directeur fédéral : - Le collège des associations sportives et établissements affiliés ainsi que des licenciés individuels ; - Le collège des Comités Départementaux/Territoriaux (CD/CT) et des Ligues Régionales (LR). Ces représentants ne sont pas les délégués désignés par les clubs pour les représenter lors des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires.

Pour être représentés, les CD/CT et LR doivent désigner au sein de leur Comité Directeur nouvellement élu leurs représentants à l'Assemblée Générale élective de la FFBB qui se tiendra

le 14 décembre 2024. En application des articles 12 des statuts FFBB et 11 des statuts des Comités et des Ligues, il est rappelé que les représentants sont désignés au scrutin secret, à la majorité simple et à stricte parité, selon les seuils suivants : - De 0 à 7000 voix : 2 représentants (1 homme et 1 femme).

- Titulaires : TRIPOTEAU Jean Pierre et MERIENNE Michèle
- Suppléants : COCAUD Armel et GUILLOU Sylviane

- Votants : 11 Pour : 11

Commission Finances et Trésorerie :

La commission en collaboration avec la trésorerie proposera prochainement le paiement des stages via HELLO ASSO afin de limiter le paiement par chèque et espèces.

Une baisse des subventions du PSF (Projet Sportif Fédéral = FFBB) est déjà connue. Nous passons d'une aide de 12.000 euros à 9.970 euros pour la saison 2024-2025.

Le comité percevra une subvention Emploi de 12.000 euros pour les 3 prochaines années pour l'emploi de GUILLEUX Jean François.

Commission Qualification :

Selon nos dispositions financières 2024-2025, les dirigeants non qualifiés au 01 juillet 2024 : **CHAILLAND** : BALU Stéphanie : Présidente, GANDON Sophie : Trésorière de la section basketball, JARRY Christelle : secrétaire et Correspondante de la section Basketball.

MARTIGNE SUR MAYENNE : CRETOIS Laurence: Trésorière qualifiée le 10/07/2024, FRISON Laetitia : secrétaire qualifiée le 17/07/2024, HUARD Fabien : Nouveau correspondant qualifié le 16/07/2024 à la suite de leur assemblée générale du 05 juillet 2024.

Rappel :

Le dispositif Génération Mayenne 2024 est reconduit également. (Annexe 5).

Pour le club n'ayant pas fait le nécessaire, vous **devez saisir les numéros RNA et SIRET sur votre profil FBI club** afin de faciliter le contrôle et le traitement des avantages PASS SPORT (Annexe 6).

La commission qualification a relevé 2 dossiers dont les certificats médicaux ont été suspectés de fraude. Une procédure auprès des clubs a été engagée.

Comités		Nbre licences N-1	Nbre licences N	Ecart Nbre licences	Evolution par rapport N-1
0044	COMITE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE DE BASKET-BALL	17694	19153	1459	8,00%
0049	COMITE DU MAINE-ET-LOIRE DE BASKETBALL	12431	13002	571	5,00%
0053	COMITÉ DE LA MAYENNE DE BASKET-BALL	1470	1884	414	28,00%
0072	COMITE DE LA SARTHE DE BASKET-BALL	2957	3289	332	11,00%
0085	COMITE DE LA VENDEE DE BASKET-BALL	8594	9088	494	6,00%
PAYS DE LA LOIRE		43 146	46492	3346	8,00%
FFBB		175 995	199739	23744	13,00%

D'après le nombre de licenciés, on peut féliciter les référents licences des clubs ayant permis une validation des licences plus tôt que les saisons passées. Point de vigilance, le nombre de modifications reste élevé à la suite de documents non conformes saisis par les licenciés. Ceci provoque donc des déqualifications des licences générées par les clubs.

Si un club demande une modification sur une licence, Il est indispensable de s'assurer que la commission qualification a fait le nécessaire sur la fiche personnelle du licencié à défaut de l'alerte sur FBI.

Commission Technique :

Sélections de la Mayenne pour les 2 génération 2012 – 2013 :

Un stage de reprise pour la sélection U12 a eu lieu le mercredi 28 août à Louverné.

Concernant la sélection U13, leur journée a eu lieu le jeudi 29 août également à Louverné.

Section SSS Collège

La section S.S.S compte a ce jour 17 élèves.

Fabrice et Jean François ont participé à la rencontre élèves / parents avec le Proviseur Madame Anne Cormier le 5 septembre 2024.

BEPJEPS – option Basket de SABLE SUR SARTHE

Jean François GUILLEUX est le tuteur de Narjess AMERI.

Commission Sportive :

On déplore à ce jour le forfait général de l'équipe PRF du club de l'AG Cossé le Vivien.

Le nombre d'équipes est stable à 124 équipes.

La réunion de rentrée a lieu le lundi 9 septembre 2024 à 19h30 et la réunion loisirs aura lieu le mercredi 11 septembre 2024 à 19h30 à la salle Athènes.

Vérification des feuilles e-marque :

Nouvelle organisation de la commission sportive concernant la vérification des feuilles de marque. L'information a été transmise lors de la réunion de rentrée du 9 septembre 2024.

Rappel : Le délégué de club doit être majeur (Annexe 2 : Rôle du délégué de club).

Lorsqu'un coach est mineur, celui-ci doit être accompagner d'une personne majeure que la rencontre se déroule à domicile ou à l'extérieur.

Demande particulière U13 Mixte :

Demande particulière Soulgé sur Ovette et Villiers Charlemagne pour cette seule saison sportive.

Résultat du Vote effectué par vote à distance :

- Votants : 7 Pour : 6 Abstention : 1

Les 2 équipes ne pourront intégrer que la dernière poule de la division.

Horaires des rencontres :

Les rencontres seniors doivent avoir lieu du samedi au dimanche.

A Compter de janvier, les horaires du dimanche seront 9h00 - 11h00 - 13h30 - 15h30 – 17h30
Ou 14.00 et 16.00 le dimanche.

Championnat interdépartemental U15 Filles en 2 phases :

Une réunion commune a eu lieu le 11 juillet 2024 avec le comité de la Sarthe.

Les équipes ayant souhaité s'inscrire sont les suivantes :

- CTC Pays de Laval portée par le club de SAINT BERTHEVIN
- CTC NORD Mayenne portée par le club de MARTIGNE SUR MAYENNE
- FA LAVAL sous réserves de rencontres uniquement le samedi.

Le club le moins bien classé sera rétrogradé à la division inférieure en cas de refus de montée de l'équipe ayant terminé 1^{ère} de chaque comité à mi saison.

Une discussion est engagée concernant l'attribution de 2 fanions distinct du titre de la catégorie U15 F départemental et/ou interdépartemental.

- Votants : 11 Contre :9 Abstention : 2

Le comité directeur acte que la meilleure équipe de la division interdépartementale de notre comité départemental sera déclarée championne de la Mayenne.

La commission commune va étudier la possibilité d'extension du championnat interdépartemental à d'autres catégories féminines. Les masculins ne sont pas concernés par cet élargissement possible.

QR U18F, Accession Région en septembre 2024:

Rencontre pour le TQR U18F : CTC NORD MAYENNE BASKET – CA MAYENNE contre SUD MAYENNE BASKET le samedi 7 septembre à 14h30 à la salle des sports Roger DREUX à SOULGE SUR OUETTE.

C'est la CTC NORD MAYENNE BASKET qui sera présente en U18F en région dès septembre 2024.

Commission Loisirs :

On dénombre 29 équipes loisirs cette saison. Un planning sera transmis prochainement aux clubs concernés.

Commission Equipement :

Acquisition du lot (Chrono + appareil des 12 secondes) pendant la pratique 3X3.

Acquisition d'un appareil des tirs 24/14 secondes pour le 5x5 devant être retourner à BODET pour non-possibilité de faire le décompte des 5 dernières secondes en dixième obligatoire pour le haut niveau. Ce matériel pourra être mis à disposition des clubs pour des matchs amicaux entre équipes de championnat de France ou pour des tournois 3x3. Une caution sera exigée

Validation des panneaux de la Salle de CRAON refusée. À la suite de la visite du 17 juillet 2024 par Arnel pour la validation des panneaux de la salle Omnisports de CRAON, nous ne pouvons pas valider la salle pour hauteur non conforme.

Demande de visite de la Salle de sport JUVIGNÉ pour CHAILLAND du fait du chantier de rénovation de la salle de CHAILLAND (A ce jour : Problème de mousse de protection sous les panneaux) ne permet pas le classement à ce jour.

Visite de la Salle de Changé pour le classement de la salle des Sablons

Terrains extérieurs 3x3 :

Inauguration des terrains de basketball 3x3 à Cossé le Vivien dans le cadre d'Héritage Mayenne 2024 le samedi 31 août 2024 à 9h30

Inauguration des terrains de basketball 3x3 à Bonchamp dans le cadre d'Héritage Mayenne 2024 le samedi 7 septembre 2024 à 11h30

Commissions des Officiels :

Formation régionale du 4 au 7 juillet 2024 :

A l'occasion du Camp Inter-Secteurs U14 réunissant les potentiels G et F des Zones Nord et Ouest et ayant pour objectif de constituer l'équipe de Zone pour le CIZ U15 en octobre prochain, un stage arbitres Inter-Comités de détection et de perfectionnement a eu lieu au CREPS des Pays de la Loire du 04 au 07 juillet 2024.

Félicitations à nos 4 arbitres mayennais, Théo LAURENT, Enzo COTTEREAU, Aurélie POUSSIER, Gallien AUTANT qui ont répondu présents pendant ces 3 jours ainsi qu'Antonin ROUZIERE qui était présent en tant que cadre.

Désignations des rencontres seniors R3 :

Les divisions R3 masculines et féminines seront désignées conjointement par la CRO et les CDO avec un arbitre régional et un arbitre départemental. La désignation des arbitres départementaux sera effectuée après la désignation régionale.

Formation et recyclage arbitres régionaux :

Les arbitres départementaux suivants évolueront en région cette saison : COTTEREAU Enzo (LOUVERNÉ BC), KUHN Valentin (CHANGÉ US), HAMME Mickael (STADE LAVALLOIS) et POUSSIER Aurélie (CA MAYENNAIS).

Formation recyclage arbitre :

Le stage de recyclage s'est déroulé le samedi 14 septembre avec une partie théorique et une partie observation sur un support de rencontres amicales du PLB. 6 cadres étaient présents pour l'encadrement des arbitres. 25 arbitres départementaux étaient présents. Les 4 arbitres absents devront rattraper leur séance prochainement.

Formation des arbitres stagiaires : (Calendrier formation EAD) : (Annexe 3)

La CDO propose d'inscrire les stagiaires à l'examen d'arbitre départementaux ainsi que les arbitres de club souhaitant s'investir dans la formation.

- Cours de formation classique
- Cours de formation à bonification

Le cursus bonification (points supplémentaires au classement sportif) est également ouvert aux arbitres majeurs des clubs évoluant **sur les championnats RMU21, RM2 M ou F, R3 M ou F et aux divisions d'accession à la région PRM et PRF**. Vous trouverez la note de la ligue (Annexe 4). A ce jour, 9 stagiaires arbitres sont inscrits.

Formation Écoles d'arbitrage :

La réunion est programmée le samedi 12 octobre 2024. Tous les clubs engagés ou s'engageant dans ces actes de formation devront y être représentés. Si CTC, chaque club devra y participer

Formation e-marque :

Elle est prévue le samedi 19 octobre 2024 sur inscription au CIS situé 109 avenue Pierre de Coubertin – Laval.

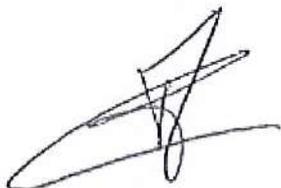
Commission Communication :

Une enquête a été envoyée à l'ensemble des clubs pour connaître les personnes s'occupant de la communication au sein des structures et recenser les personnes souhaitant participer aux travaux du comité pour établir l'histoire des clubs mayennais.

Questions diverses :

Appel à candidature pour l'Assemblée Générale du comité départemental du vendredi 13 juin 2025.

Secrétaire général
COCAUD Armel



Président du comité
TRIPOTEAU Jean Pierre



Annexes en pièces jointes :

Annexe 1 – Délégation de pouvoir des commissions

Annexe 2 – Rôle du Délégué de Club

Annexe 3 – CDO – Calendriers Formation EAD

Annexe 4 – CRO Coursus de bonification – Dispositif arbitre majeur

Annexe 5 – Dispositif Génération Mayenne 2024 à l'ensemble des collégiens Mayennais

Annexe 6 – Pass sport 2024 2025

Délégation de pouvoirs des Commissions

Saison 2024 – 2025

Commission 3X3 :	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser les championnats 3×3 départementaux. • Développer le 3×3 dans le département.
Commission Communication :	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer le site internet et réseaux sociaux • Gérer des événements de promotion du basket sur le territoire • Mettre en place les partenariats et mécénats
Commission des Officiels :	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser les stages et formations des arbitres et des officiels de la table de marque ainsi que le contrôle des connaissances. • Désigner les rencontres à désignations • Désigner les matchs amicaux jusqu'en NM2. • Étudier des réclamations • Faire le suivi des écoles d'arbitrage de niveau 1 et 2 • Établir le classement des arbitres départementaux
Commission Équipements :	<ul style="list-style-type: none"> • Instruire les demandes de classement des salles et terrains • Suivre le classement des salles et terrains • Gérer les réserves concernant le matériel sur le territoire
Commission Mini Basket :	<ul style="list-style-type: none"> • Animer des séances de Micro-Basket • Mettre en place les rencontres ou plateaux • Mettre en place les poules mini basket • Gérer et approuver les résultats des rencontres U11 sur E marque. • Gérer les rencontres mini basket de U7 à U11 • Organiser les Open U9 et U11 avec un club partenaire • Organiser le Forum • Organiser le Challenge U13 et de la Finale • Organiser l'Exploit U11 et la finale départementale • Délivrer le Label départemental école mini basket • Favoriser l'obtention du Label EFMB • Coorganiser la FNMB avec un ou deux clubs
Commission Qualification :	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre les affiliations des clubs • Délivrer les licences. • Suivre les extensions OCT et mutations de type 1 et 2. • Suivre les extensions des licences des AS pour les CTC
Commission Sportive :	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser les engagements départementaux et inter-départementaux. • Gérer et valider les résultats des championnats Coupe et Challenge (Seniors/Jeunes) de U13 à Seniors en compétition sur E marque. • Gérer les listes de brûlés. • Étudier les réserves déposées et décisions de nature administrative.

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE BASKET DE LA MAYENNE

109 BIS, AVENUE PIERRE DE COUBERTIN - 53000 LAVAL
06 10 46 07 44 - COMITE@BASKETMAYENNE.COM - WWW.BASKETMAYENNE.COM

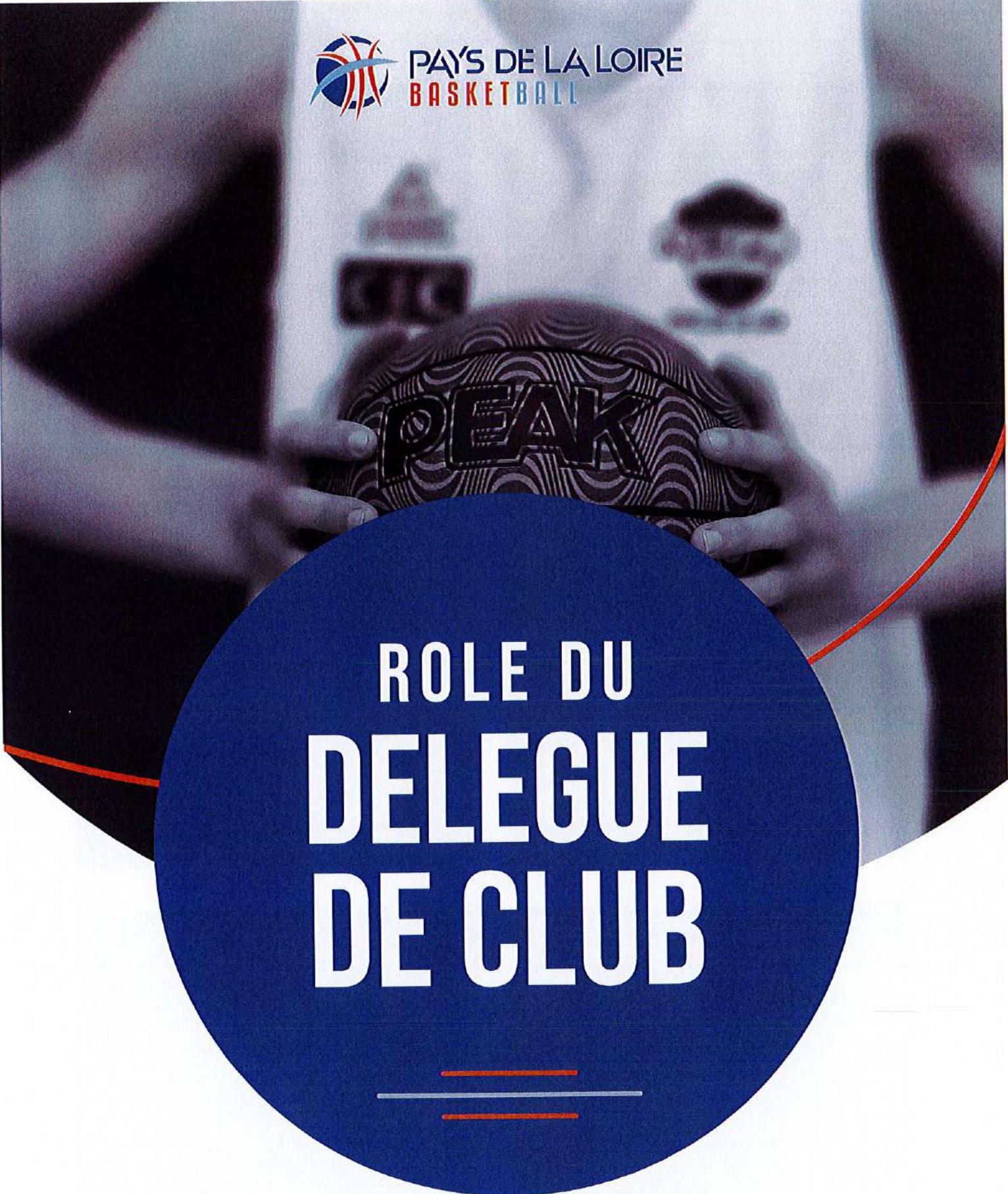


Commission Technique :	<ul style="list-style-type: none">• Former les cadres et les jeunes joueurs en collaboration avec la ligue.• Contrôler les connaissances et valider les examens d'entraîneurs• Gérer les détections et sélections U13• Organiser le Clinic entraîneurs• Accompagner à la création de nouvelle structure
Commission Finances :	<ul style="list-style-type: none">• Élaborer les dossiers de subventions• Établir le budget prévisionnel• Établir les stratégies d'investissement supérieur à 5K€
Trésorerie :	<ul style="list-style-type: none">• Tenir les écritures relatives à la comptabilité• Encaisser les recettes• Assurer le recouvrement des cotisations• Effectuer les paiements
Commission Loisirs :	<ul style="list-style-type: none">• Réaliser les engagements départementaux• Gérer et valider les résultats sur E marque
Commission Patrimoine :	<ul style="list-style-type: none">• Recenser l'histoire du basket mayennais• Nommer les académiciens départementaux

Date : lundi 5 août 2024

Le Président

Le Secrétaire général



ROLE DU DELEGUE DE CLUB

La présence d'un Délégué de Club est obligatoire quel que soit le niveau de pratique. Son nom, son numéro de licence et son groupement sportif doivent figurer sur l'e-marque avant le début de la rencontre.

Il est un acteur majeur du bon déroulement des matchs et assure, sous la responsabilité du président de la structure qui le désigne, les missions fixées par la FFBB dans ses règlements. Sa mission principale est la sécurité des personnes, notamment des officiels, dont il est le garant.

Il est important, au moment de le désigner, d'avoir en tête que l'image du groupement sportif auprès des officiels et des équipes visiteuses passe en premier lieu par le Délégué de Club qui est un interlocuteur essentiel et le garant du bon déroulement du match.

Pour être en mesure de mener à bien cette mission, il est primordial qu'il ne soit pas contesté au sein du club, qu'il fasse preuve de neutralité, de calme et qu'il sache « tempérer » le public s'il y a des débordements (injure, détournement d'objet, discrimination...).

Il doit disposer des moyens et de l'autorité nécessaires pour assurer la sécurité de tous (joueurs, arbitres, dirigeants, spectateurs), c'est pourquoi il doit être âgé de 16 ans révolus, être licencié au sein du club recevant, n'assumer aucune autre fonction lors de cette rencontre et être un habitué des rencontres de basket ball.

Il peut être amené, le cas échéant, à interdire ou faire quitter la salle à un (ou des) spectateur(s) au comportement inapproprié et ne doit pas hésiter, pour tout incident dont il juge qu'il peut devenir incontrôlable ou dangereux, à appeler la police.

Il doit également, en cas d'incident, savoir rédiger un rapport précis, impartial et honnête, en relatant clairement les circonstances de la survenue de cet incident.

Il est à noter que sa responsabilité personnelle ne peut être retenue que dans le cas d'une faute (absence, état d'ébriété, défaut de diligence).

AVANT LE MATCH

- **Accueillir les officiels (arbitres et OTM) et les équipes dès leur arrivée, se présenter et leur indiquer les vestiaires**
- **Préparer (ou faire préparer) la table de marque (ordinateur, chronomètre, ...)**
- **S'assurer de la présence des personnes désignées pour officier à la table de marque, du bon fonctionnement du matériel mis à disposition, et du remplissage de l'e-marque du match avant le début de la rencontre**
- **En concertation avec les arbitres, veiller à ce que les temps d'entraînement et l'heure de début de match soient respectés**
- **Indemniser les officiels**

PENDANT LE MATCH

- **Se situer à proximité de la table de marque durant toute la durée de la rencontre**
- **Être à la disposition de l'arbitre durant tout le match (mi-temps comprise)**
- **Prêter une attention particulière aux jeunes officiels, afin de les soutenir dans leur tâche**
- **S'assurer que personne ne joue avec un ballon pendant la rencontre**
- **Être en mesure de gérer la situation si l'arbitre fait appel à lui**
- **Gérer les blessés (fournir du froid, ...), appeler les secours si nécessaire**
- **Être attentif au comportement des joueurs, des entraîneurs et du public. Peut être amené à remplir un rôle de médiateur et à devoir calmer l'environnement sur demande explicite des arbitres**
- **Accompagner les joueurs disqualifiés au vestiaire**
- **Interdire ou faire quitter la salle à un (ou des) spectateur(s) ayant un comportement inapproprié**
- **Appeler la police pour tout incident dont il juge qu'il peut devenir incontrôlable ou dangereux**

APRES LE MATCH

- **Assurer la sécurité des arbitres en cas de besoin jusqu'à leur sortie de la salle des sports**

Outre ces fonctions obligatoires, le délégué de club peut aussi être chargé, suivant le fonctionnement de la structure à laquelle il appartient :

AVANT LE MATCH

- D'allumer la salle, mettre ou couper le chauffage
- De s'assurer qu'il y a de l'eau chaude pour les douches
- D'ajuster la hauteur des panneaux
- De sortir les ballons pour l'échauffement et le match

APRES LE MATCH

- De s'assurer que :
- Les ballons et le matériel de la table de marque sont rangés
 - La salle et les vestiaires sont rangés et « propres »
 - Toutes les portes et fenêtres sont fermées et que l'éclairage et le chauffage sont éteints

Pour l'aider à mener à bien ces différentes missions quelques astuces peuvent être utiles :

- Des repérages sur les clefs et serrures, sur les rangements, etc.
- Affichage du numéro de téléphone de la personne de permanence en mairie
- Document clair résumant le mode opératoire de la mise en marche et de l'extinction de l'éclairage et indiquant où se trouvent le tableau de distribution électrique ainsi que l'alarme



CONTACT

pdt-societemixites@paysdelaloirebasketball.org

Objet : Calendrier formation EAD

Présentation des exigences de la formation :

La formation est composée de 5 épreuves :

- E1 : Assiduité aux formations (présence obligatoire à l'ensemble des sessions)
- E2 : Formation E-learning (en ligne et en autonomie à réaliser)
- E3 : Test écrit (QCM 20 questions)
- E4 : Test oral (Présentation d'un point de règlement parmi une liste définie)
- E5 : Observation sur un match officiel

Conformément au Règlement des Officiels un arbitre doit valider l'ensemble des épreuves pour obtenir son diplôme et au minimum participer aux épreuves E1, E3 et E4 pour être considéré assidu et que son club ne soit pas redevable de la pénalité financière.

Le cursus « bonification » est ouvert aux arbitres majeurs pour les clubs évoluant sur les championnats PR (pré-région), R3 (RF3-RM3) et R2 (RF2-RM2).

Calendrier de formation :

CURSUS BONIFICATION		
Séance	Date	Horaire et informations
	sam. 14/09	Stage recyclage arbitres départementaux - Journée
Séance 1	sam. 12/10	Présentation de la formation - Matinée
Séance 2	sam. 09/11	Séance théorique - Matinée
Séance 3	sam. 30/11	Séance terrain et théorique - Journée
Séance 4	sam. 14/12	Séance terrain - Matinée
	sam. 11/01	Formation commune arbitres départementaux
Séance 5	sam. 22/02	Séance théorique et terrain + EXAMEN BLANC - Journée
Examen	sam. 22/03	EXAMEN - Matinée
Tournoi	sam. 17/05	Tournoi des 1000 Pattes

CURSUS CLASSIQUE		
Séance	Date	Horaire et informations
Séance 1	sam. 12/10	Présentation de la formation - Matinée
Séance 2	sam. 30/11	Séance terrain et théorique - Journée
Séance 3	sam. 14/12	Séance terrain - Matinée
	sam. 11/01	Formation commune arbitres départementaux
Séance 4	sam. 01/02	Séance théorique - Matinée
Séance 5	sam. 22/02	Séance terrain et théorique - Journée
Examen	sam. 26/04	EXAMEN BLANC
Examen	sam. 17/05	EXAMEN + tournoi des 1000 Pattes

Inscription :

Pour vous inscrire à la formation, merci de compléter ce formulaire :

<https://forms.office.com/r/9BrifqYtq>

Antonin ROUZIERE
Président CDO
president_cdo@basketmayenne.com



DISPOSITIF ARBITRE STAGIAIRE MAJEUR(E)

SAISON 2024-2025

DISPOSITIF ARBITRE STAGIAIRE MAJEUR(E) - BONIFICATION SPORTIVE

Le Comité Directeur, dans sa séance du 12 juin 2024, a décidé la reconduction du dispositif régional pour tenter de pallier le manque d'arbitres majeur(e)s dans les Comités Départementaux et dans notre Ligue, le comité directeur de la ligue et la C.R.O (commission régionale des officiels) (en concertation avec les C.D.O (commission départementale des officiels)) ont apporté quelques modifications sur les modalités de communication, des modalités de formation et de prise en compte de la bonification.

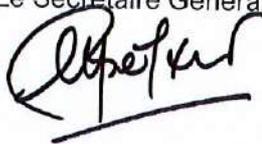
1. Les championnats régions seniors R2, R3 et région U21 sont concernés par ce dispositif, ainsi que les championnats départementaux seniors PR des comités souhaitant y participer.
2. Ce dispositif vient en complément du pacte « tous engagés » de la FFBB. Cependant un stagiaire départemental majeur, répond aux deux dispositifs.
3. Un(e) arbitre majeur(e) peut être un(e) stagiaire départemental(e) ou un(e) stagiaire régional(e). Il ou elle doit respecter les obligations médicales liées à son âge, son statut de joueur et son niveau.
4. Le ou la stagiaire régional(e) est proposé(e) par sa C.D.O ou par la C.R.O, qui l'aurait détecté(e).
5. Chaque stagiaire sera associé(e) à une équipe, sur proposition du club ou suivant la hiérarchie des équipes (RM2 – RF2 – RM3 – RF3 – RMU21 – PRM – PRF), si le club n'informe pas la C.R.O de son choix (avant le début des championnats). Il ne sera pas possible de changer l'association dès que les championnats auront débuté.
6. Si un club a plus d'arbitres majeur(e)s que d'équipes, une équipe peut être associée à plusieurs arbitres, mais un(e) seul(e) apportera la bonification.
7. L'enregistrement pour obtenir la bonification sera validé automatiquement par l'enregistrement du statut de l'officiel(le) et extraction sur FBI par la C.R.O ou la C.D.O.
8. Le stagiaire doit passer l'examen et assister avec assiduité à la formation qui lui est proposée.
9. Le stagiaire départemental doit officier sur 10 rencontres désignées par la C.D.O ou la C.R.O et l'arbitre régional(e) stagiaire ou titulaire 15 rencontres **au 31 mars 2025**.
10. La C.D.O ou la C.R.O ne sera pas tenue responsable du manque de désignations de cet officiel. En conséquence, le club doit pouvoir suivre l'état des désignations de leurs officiels. Elle a toute compétence pour juger de l'aptitude terrain à officier et donc de la désignation du stagiaire.
11. La prise en compte du nombre définitif de désignations est fixée au **31 mars 2025**.
12. La bonification pourra être accordée uniquement lors du premier passage d'examen théorique, qu'il soit validé ou non.
13. La C.R.O et les C.D.O communiqueront la liste des clubs pouvant être bonifiés en cours de saison, suite aux enregistrements (phase 1).

14. Le Bureau de la Ligue Régionale (pour les championnats régionaux) puis celui des Comités Départementaux (pour les championnats départementaux) (**après le 31 mars 2025**) valideront la liste des clubs pouvant être bonifiés.

Jean-Michel DUPONT
Le Président de la Ligue,



Maxime LEROUX-RONDINEAU
Le Secrétaire Général



Pascal BARBAUD
Le Président de la C.R.O.



LAVAIL, le 22 juillet 2024

LE PRESIDENT

Madame, Monsieur,

À quelques semaines du lancement des saisons sportives et culturelles 2024- 2025, je tenais à vous rappeler l'engagement du Département auprès des comités sportifs pour encourager les jeunes collégiens à pratiquer une activité physique ou culturelle en Mayenne.

*Aussi ai-je le plaisir de vous annoncer le lancement par le Conseil départemental de la cinquième édition du dispositif **Génération Mayenne 2024**.*

*Je vous rappelle que cette initiative du Département permet d'accompagner les familles en proposant une aide forfaitaire de **35 €** à tous les collégiens, pour toute inscription dans une association sportive ou dans une structure d'enseignement artistique mayennaise (musique, danse, théâtre, cirque et arts visuels) pour la saison 2024-2025.*

En outre, cette aide peut être également utilisée pour d'autres activités : un abonnement annuel pour des cours de natation en piscine, une carte d'abonnement dans les salles de spectacle, de théâtres et les cinémas mayennais.

Dans cet esprit, je serais ravi que tous les collégiens du département, qui souhaitent s'inscrire, puissent en bénéficier.

À cet effet, je vous informe que des supports de communication dématérialisés seront mis à disposition de chaque association sportive, pour leur permettre de diffuser largement l'information auprès de leurs licenciés. Néanmoins, je vous remercie de bien vouloir diffuser l'information largement auprès de vos clubs, réseaux et newsletters (des affiches sont à récupérer au CDOS).

Enfin, je vous informe que le formulaire pour bénéficier de l'aide du Département sera disponible à partir du 1^{er} septembre 2024 sur le site internet du Conseil départemental, jusqu'au 31 mai 2025.

Je vous remercie de votre précieuse contribution à cette initiative qui doit permettre à tous les collégiens du département de bénéficier de ce coup de pouce en faveur de la jeunesse mayennaise.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Très cordialement,



Olivier RICHEFOU

Hôtel du Département
39 rue Mazagran
CS 21429
53014 LAVAL CEDEX

PJ : 1

☎ 02 43 59 96 83
✉ generationmayenne2024@lamayenne.fr
www.lamayenne.fr

PE_35407

Copie pour information à :

- *Mme Sylvie VIELLE, Vice-Présidente du Conseil départemental et Présidente de la Commission enseignement, jeunesse et citoyenneté*
- *M. Sylvain ROUSSELET, Conseiller départemental, Vice-Président de la Commission enseignement, jeunesse et citoyenneté*



GENERATION MAYENNE 2024

Objet

Le Département alloue **une aide forfaitaire de 35 € à tous les collégiens, pour leur inscription dans une association sportive ou une structure d'enseignement artistique ou une aide à la prise d'un abonnement dans les théâtres, salles de spectacles, cinémas ou une aide pour des cours de natation, en Mayenne, pour la saison 2024-2025.**

Cette action vise à soutenir le tissu associatif sportif et culturel mayennais dans cette phase **de reprise d'activités d'une part**, à encourager les jeunes à pratiquer une activité physique ou culturelle en Mayenne, en partenariat avec le Comité départemental olympique et sportif (CDOS) et Mayenne culture **d'autre part**, et enfin à **promouvoir l'action du Conseil départemental en faveur d'enjeux sanitaires et sociaux.**

Bénéficiaires

Les bénéficiaires doivent être scolarisés dans un collège ou tout autre établissement de niveau équivalent en Mayenne (*sauf cas particuliers pour des collégiens domiciliés en Mayenne scolarisés en dehors du département : sport études en dehors du département par exemple...*).

La demande de remboursement peut être faite du 1^{er} septembre 2024 au 31 mai 2025. Le dispositif se veut rétroactif, pour toutes les inscriptions, concernant la saison 2024-2025, prises avant le 1^{er} septembre 2024.

Conditions d'octroi

1/ Une seule aide de 35 € par élève.

2/ Au choix :

- une aide à la prise de licence sportive 2024-2025, hors fédérations scolaires,
- une aide à l'inscription dans un conservatoire public ou une école privée ou association loi 1901 pour une des activités suivantes : musique, danse, théâtre, cirque, art de la rue, arts visuels (activité régulière : hors stage),
- une aide à la prise d'un abonnement dans les théâtres ou salles de spectacles ou cinémas,
- une aide pour les cours de natation en piscine.

Démarche

La demande est à effectuer en ligne sur le site du Département de la Mayenne : <https://www.lamayenne.fr/page/generation-mayenne-2024>

Pièces à fournir pour bénéficier de la subvention

- Un justificatif de scolarité (attestation de scolarité),
- Pour les prises de licences sportives, les cours de natation et les activités culturelles : un justificatif d'inscription aux activités (licence **ou** attestation d'inscription faisant apparaître le montant de l'adhésion acquitté (datée, signée avec un tampon),
- Pour les abonnements aux les théâtres ou salles de spectacles ou cinémas : un justificatif de prise d'abonnement faisant apparaître le montant de l'abonnement acquitté (daté, signé avec un tampon),
- La copie du livret de famille (avec la page des parents et du bénéficiaire),
- Un Relevé d'Identité Bancaire.



Pass'Sport

Déploiement du dispositif à compter du 1^{er} juin 2024

Année 2024 (saison 2024-2025)

Thématique :	<input type="checkbox"/> Présidence <input type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque	<input checked="" type="checkbox"/> Clubs et Territoires <input type="checkbox"/> Pratiques Fédérales <input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> 3x3
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Ligues <input type="checkbox"/> Ligues et Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs <input checked="" type="checkbox"/> CTS
Nombre de pièces jointes : 1		
<input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Echéance de réponse :		

N-Réf. :

- Note du 19 mai 2024 relative au déploiement du dispositif Pass'Sport pour l'année 2024 (saison 2024-2025).

Synthèse : le 1^{er} juin 2024 signe le début de la période d'éligibilité au dispositif Pass'Sport, édition 2024 qui se terminera le 31 décembre 2024. De ce fait, l'accompagnement des bénéficiaires et des associations sportives est primordial. Les modalités techniques d'utilisation du Pass'Sport doivent être connues, ainsi que ces nouveautés pour sa 4^{ème} édition. Les nouveautés 2024 sont identifiées dans la note ci-après en **caractère rouge gras**.

Mots clés : Pass'Sport, clubs, aide, mon compte ASSO, code, licence, inscription

Le ministère des Sports, et des Jeux Olympiques et Paralympiques reconduit pour la 4^{ème} année consécutive le dispositif Pass'Sport qui constitue un réel soutien à la prise de licence dans les clubs affiliés à la FFBB.

Les clubs de basketball bénéficient particulièrement de cette aide et de manière croissante sur les 3 premières années du dispositif. En 2023, ce sont **110.347 pass'sport** mobilisés par nos clubs de basket, représentant un **soutien à la pratique sportive de plus de 5,5M€**.

Pour la saison 2024/2025, la période d'éligibilité de cette aide de **50€** à la prise de licence est ouverte à partir du **1^{er} juin 2024**, et le restera jusqu'au **31 décembre 2024**.

L'ouverture avancée de la campagne permettra d'anticiper les demandes d'adhésion dès juin dans nos clubs et la mobilisation de cette aide immédiatement par les familles bénéficiaires.

Les codes Pass'Sport seront en conséquence adressés fin mai 2024. Un second envoi sera fait fin août pour les nouveaux bénéficiaires et étudiants 2024.

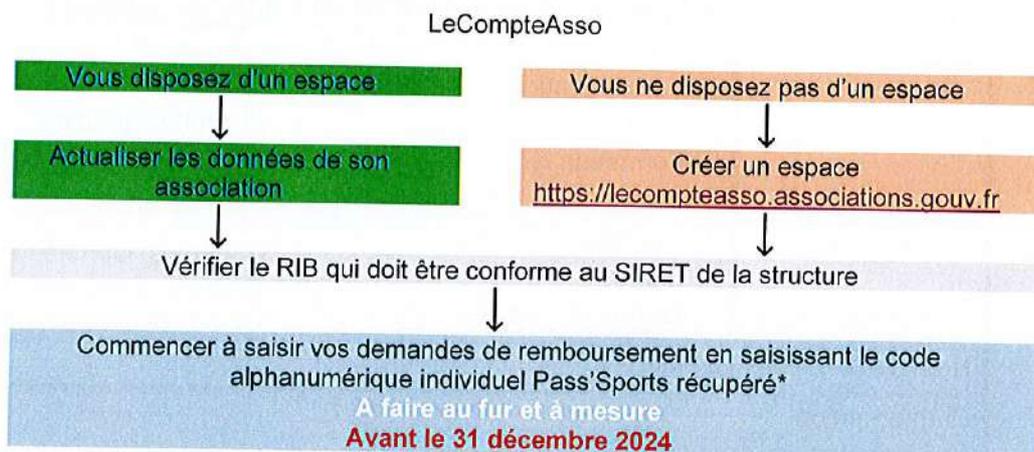
Rappel : ce sont les bénéficiaires (parents et jeunes) qui reçoivent leur code Pass'Sport qui est un code alphanumérique, individuel, incessible et à usage unique.

Les personnes concernées pour cette nouvelle année sont :

- Les personnes âgées de **6 à 17 ans révolus** bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (6 à 17 ans révolus) ;
- Les personnes âgées de **6 à 19 ans révolus** bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- Les personnes âgées de **16 à 30 ans** bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés ;
- **Les étudiants** âgés au plus de **28 ans révolus** bénéficiant d'une bourse d'enseignement supérieur sous conditions de ressources attribuées ou financées par l'État ou d'une aide annuelle des CROUS ;
- **Les étudiants** âgés au plus de **28 ans révolus en formation initiale** et bénéficiant d'une aide annuelle sous conditions de ressources, dans le cadre des formations sanitaires et sociales ;

1°) Les demandes de remboursement

En tant que clubs participant au dispositif Pass'Sport, nous vous rappelons qu'il est **indispensable d'avoir un Compte Asso** pour déclarer vos bénéficiaires Pass'Sport et percevoir les 50€ de réduction accordée par bénéficiaire.



* Le code est à usage unique, il est donc important de **saisir les codes alphanumériques au fur et à mesure** dès septembre.

2°) Vérification de l'affiliation à la FFBB

Les services en charge du contrôle des demandes de remboursement Pass'Sport opèrent un contrôle de l'affiliation aux fédérations sportives agréées. Chaque association demandeuse doit donc justifier de cette affiliation en déposant dans LeCompteAsso une **attestation d'affiliation pour la saison 2024/2025**. Cette attestation est disponible dans votre compte FBI dès lors que votre structure est affiliée pour la saison 2024/2025. Les attestations de la saison 2023/2024 ne sont pas valables.

Une procédure simplifiée est possible pour tous les clubs ayant renseigné leur RNA, Numéro de SIRET dans FBI. Dans ce cadre, nous transmettrons début juillet et début septembre la liste des clubs affiliés pour la saison 2024/2025 dès lors que les données RNA et SIRET sont correctement saisies dans FBI.

Comment renseigner son numéro de RNA et SIRET dans FBI ?

- Chaque club dispose d'un accès direct en correction dans FBI, tout au long de l'année.
- Ces deux données seront aussi proposées à correction lors de la demande dématérialisée de renouvellement d'affiliation à compter de juin 2024.

Les premiers paiements seront réalisés mensuellement à partir de septembre 2024.

3°) Les inscriptions

Les bénéficiaires du Pass'Sport peuvent venir dès juin avec leur attestation de droit. Cela conduit à une réduction du montant de l'adhésion proposée. Les clubs ne voulant pas faire l'avance de trésorerie sont invités à **demandeur un chèque de caution de 50 euros à la famille** et de régulariser, comme les années précédentes, en septembre par :

- La **restitution du chèque de caution** lors de la transmission du code individuel par la famille fin août/début septembre.
- À défaut de transmission du code, procéder à **l'encaissement du chèque**.

Il est important d'**immédiatement déduire les 50 euros** lors de l'inscription, contre la remise du code individuel au nom de l'enfant.

Pour les clubs souhaitant se faire accompagner dans la démarche de création de Compte Asso ou de demande de remboursement, la FFBB leur met à disposition une adresse de contact dédiée : passsport@ffbb.com

4°) La communication

La communication autour du dispositif est importante pour sa réussite. Nous relayons auprès de vous :

- Le site dédié du ministère des sports, et des Jeux Olympiques et paralympiques : <https://pass.sports.gouv.fr/>
- Les outils de communication transmis par le ministère en pièce jointe.

Par ailleurs, la fédération a mise en place une adresse courriel dédiée pour répondre à vos interrogations.

Contact : Equipe Pass'Sport

E-mail : passsport@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Matthieu SOUCHOIS Directeur Technique National Adjoint Directeur du Pôle Clubs et Territoires	Alain CONTENSOUX Directeur Général Directeur Technique National	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2024-05-21-NOTE-LR-CD-CLUBS-CTS-4-PCT-PassSport-Campagne- 2024-VFIN	